# FICHE PROGRAMME

**INCENDIE** **Référence : PR1020**

## MANIPULATION DES EXTINCTEURS 1 HEURE 30

**Réglementation :** ***Article R 4227-39***
La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
Ces exercices et essais périodiques ont lieu au ***moins tous les six mois***. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

**Pré Requis :**
Aucun prérequis pour suivre cette formation incendie.

**Profil du stagiaire :**
Tout public.

**Objectifs :**
Acquérir les connaissances à la prévention des incendies dans l'entreprise.
Etre capable de reconnaître les différents extincteurs et moyens de première intervention misent à la disposition du personnel sur le site.
Etre capable d'agir contre le début d'un incendie avec les moyens de première intervention misent à la disposition du personnel sur le site.
Etre capable de donner l'alerte et reconnaitre le signal sonore d'évacuation.

**Durée et rythme :** 1 heure 30

**Effectif :** Groupe de 1 à 10 participants.

**Format :**
Présentiel

**Programme :**
**Théorie**
Le Feu.
Les causes des incendies.
Prévention.
Classes de feux.
Procédés d'extinction.
Les extincteurs.
Moyens supplémentaires d'extinction.
Alarme et alerte.

**Pratique**

L'exercice est effectué avec un générateur de flamme à gaz « PYROS » écologique.
Utilisation des différents extincteurs.
Utilisation du RIA (Robinet Incendie Armé).
Une visite de l'entreprise peut être réalisée à la fin de la formation.

**Evaluation de stage :**
Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

**Moyens et méthodes pédagogiques :**
Utilisation d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
Mise à disposition d'un générateur de flamme, d'extincteurs (EP, $CO^2$) et des Equipements de Protection Individuelle.
Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.
Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés.

**Description du dispositif permettant de suivre les résultats :**
L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants.
Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

**Qualité du/des formateurs :**
Connaissance du domaine de la formation à animer.
Expérience dans les domaines : Sécurité, Incendie.
Savoir-faire : professionnalisme, pédagogie.
CV détaillés sur simple demande.

**Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :**
Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

**Recyclage :**
Préconisation de renouvellement de la formation :
(***conf. Article 4227-39***) Tous les ans avec contrôle des connaissances tous les 6 mois.

**Tarifs : nous consulter**